



28 AVRIL 2011 :

Mobilisation nationale des Cheminots ex-apprentis ou élèves

Obligeons le Gouvernement à tenir ses engagements !

***Alors que le
Gouvernement avait
concédé des mesures
pour les cheminots
ex-apprentis ou
élèves SNCF, dans le
cadre du
mouvement
revendicatif
d'octobre/novembre
2007, la large
majorité des agents
concernés ne peut
pas à ce jour
bénéficier de ces
dispositions
permettant
d'atténuer les effets
de la décote sur leur
pension de retraite.***

Pour rappel, les avancées obtenues permettaient aux agents concernés de bénéficier de la prise en compte de leurs 8 trimestres d'apprentissage dans le calcul des annuités, pour atténuer les effets de la décote et d'une majoration salariale de 2% (0.25% par trimestre).

Or, le mode de calcul des trimestres d'apprentissage est celui du régime général et ne permet pas, au regard de la faiblesse des rémunérations prises en compte, de valider l'ensemble voire la totalité des trimestres.

Or, il y a urgence à régler cette injustice car nombre de cheminots ex-apprentis ou élèves partent ou vont partir en retraite prochainement et leur pension, une fois liquidée, ne pourra être recalculée pour prendre en compte les mesures prévues.

Cette non validation pénalise fortement ces agents qui comptent d'ailleurs les carrières les plus longues de l'entreprise.

Cela entraîne une augmentation du niveau de la décote sur leur pension de retraite du régime spécial, une baisse considérable de leur future pension sécurité sociale et la réduction de l'augmentation de traitement obtenue en 2007.

La Fédération CGT appelle les cheminots à se mobiliser le 28 avril prochain, en participant massivement à un rassemblement national devant le Ministère du Travail à Paris et à amplifier la signature de la pétition unitaire en cours sur le sujet, pour donner encore plus de force à cette démarche légitime de reconnaissance de droits.

Le Gouvernement doit prendre rapidement une mesure qui permette de rétablir les cheminots ex-apprentis ou élèves dans leurs droits.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, cette mesure doit prendre la forme d'une validation par le régime spécial SNCF de l'ensemble des trimestres d'apprentissage effectués, à l'instar du régime de retraite des Industries Électriques et Gazières (IEG).

La Fédération CGT des Cheminots organisera une interfédérale pour proposer aux autres fédérations représentatives l'unité d'action.